

Extrait du MARSOUIN.ORG

<http://marsouin.telecom-bretagne.eu/spip.php?article40>

Réflexions sur l'action des collectivités locales pour favoriser le développement des TIC en Bretagne.

- Publications / Projets de recherche -

Date de mise en ligne : mercredi 30 juin 2004

Description :

Présentation de la réflexion de M@rsouin sur les actions que peuvent mener les collectivités locales pour soutenir le développement des TIC.

MARSOUIN.ORG

La Loi sur l'Économie Numérique (LEN) autorise les collectivités locales à devenir opératrice de télécommunications, dans certains cas.

Concrètement, cela veut dire que lorsque les offres commerciales sont insuffisantes sur un territoire, elles peuvent construire leur réseau et l'exploiter.

Dans cet article nous proposons une analyse des conséquences de cette loi en Bretagne.

Cet article résume l'analyse qui est faite dans le document joint.

Les études (et notamment celles réalisées par M@rsouin, présentées sur ce site) décrivent un Bretagne où les usages des TIC, aussi bien par la population que par les entreprises, ne sont pas très développés (on est dans la moyenne française, donc loin des pays leaders du nord de l'Europe, par exemple).

Elle est, a priori, mal positionnée pour tirer avantage d'un large investissement infrastructurel, et ce, pour plusieurs raisons :

- sur-représentation du secteur IAA peu gourmand en TIC, sous représentation du tertiaire et notamment du tertiaire avancé (finance, services TIC) ;
- forte implantation rurale et dispersion de l'habitat ;
- polarisation des TIC sur Rennes et dans une moindre mesure Lannion et Brest, avec un effet d'attraction évident ;
- population âgée.

Elle possède cependant deux atouts importants :

le niveau d'éducation et la performance de son système scolaire (public/ privé), et la spécialisation en opto-électronique.

Pour réellement profiter d'un investissement dans l'infrastructure, il faudrait d'abord développer les usages et les services autour des TIC. Le but ultime serait que la Bretagne devienne la région où se développerait « la société fondée sur la connaissance ». Mais pour cela, une action publique forte est nécessaire car les atouts initiaux n'existent pas.

Cette politique doit s'appuyer sur plusieurs volets.

Technologique :

- développement de « produit d'appel », comme la visio-conférence sur IP, tant pour ses aspects individuels que

professionnels. Elle pourrait avoir le même effet d'amorçage que la téléphonie mobile dans les années 90.

Professionnel :

- développement du télétravail et du travail à domicile. _ Pour cela, il faut concevoir une refonte des outils de management et de la culture d'entreprise.

La disponibilité d'infrastructures à haut débit permettrait d'attirer quelques télé-travailleurs rattachés à des établissements hors de Bretagne

Industriel :

Pour atteindre la masse critique il est nécessaire de coordonner la diffusion des TIC au sein de filières. Parmi celles qui sont les candidats naturels en Bretagne, il y a l'automobile, mais surtout l'agro-alimentaire et le tourisme, qui trop fragmentées, ont besoin d'un soutien institutionnel.

Institutionnel :

- développement des e-procédures sur le plan administratif.

Dans ce domaine il n'y a pas grand chose d'original à proposer si ce n'est pour dire que ces télé-procédures seraient plus confortables à l'usage avec du haut débit et que c'est une action qui peu être rapidement un handicap si elle n'est pas menée rapidement.

- mise en place d'un programme de formation à « l'alphabétisme informatique » concernant d'abord les enseignants, mais également toutes les personnes désireuses de se former, notamment par le biais des cybercentres.
- incitations fiscales données aux entreprises pour équiper leurs salariés, mesures d'accompagnement pour chômeurs et retraités.

Au total, un programme « haut débit » serait ambitieux, totalisant et risqué.

Il ne serait pas la réponse à une situation de crise passagère, mais traduirait une volonté politique de transformer le modèle de développement de la Bretagne.